



Litige avec assurance automobile

Par Managa

J ai eu des dégradations en juin, sur mon véhicule. J ai déclaré sur le questionnaire de mon assurance qu avant ces dégradations ma voiture était nickel.. sauf qu en janvier elle avait déjà eu des dégradations (réparées depuis) dont le feu arrière gauche .

Cette fois ci encore le feu a été abîmé, mais l expert ne l a pas pris en compte dans les réparations à faire.

L assurance refuse la prise en charge des réparations d un montant élevé pour moi, car dit elle j ai fait une fausse déclaration concernant l'état du feu arrière gauche qui était déjà présent Ue les dégradations que j ai subit en Janvier. Alors que l expert ne le prends pas en compte dans la budgétisation des réparations.

Que puis je faire? Je ne perçois que 1000 euros de pension invalidité, la facture est de 3700. A part le suicide je ne vois pas comment m'en sortir.. par pitié aidez-moi

Par Indigo

Bonjour Managa

L'expert vous a t' il transmis une copie de son rapport ?

Cordialement.

Par Rambotte

Puisque vous dites que le feu avait été réparé suite aux dégradations de janvier, vous avez une facture de cette réparation ?